



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
25-27 RUE D'ASTORG
75008 PARIS
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
CNS.SANTE.FR

NOTE VALANT AVIS

PRÉVENTION

FR

18 JUIN 2002

NOTE VALANT AVIS SUR LA SITUATION DE LA PRÉVENTION DE L'INFECTION PAR LE VIH/SIDA EN FRANCE

Depuis plusieurs années les signes d'une reprise de l'épidémie de VIH/sida en France se multiplient. Ce phénomène s'inscrit dans un contexte de banalisation de l'épidémie. Nous assistons à un véritable recul de la prévention au sein de l'ensemble de la société française.

De récentes enquêtes le confirment : les modes de transmission sont imparfaitement connus des personnes interrogées, dont les comportements de prévention se relâchent et qui déclarent une moindre utilisation du préservatif.

Des indicateurs épidémiologiques convergents soutiennent l'hypothèse d'une attention insuffisante au risque de contamination.

Les chiffres suggèrent que la reprise de l'épidémie concernerait d'abord certaines catégories de personnes (hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, populations précarisées, résidents des départements français d'Amérique...).

En l'absence d'outils de connaissance de la dynamique épidémique, rien n'indique toutefois que cette dernière soit limitée à des groupes spécifiques ; le Conseil national du sida ne peut que regretter l'imperfection des dispositifs de surveillance et d'analyse de l'épidémie de VIH/sida.

Les évolutions constatées soulignent un phénomène général de banalisation du sida et d'occultation de sa dimension épidémique. Il semble bien que cette dernière ne fasse plus l'objet d'une attention prioritaire depuis l'arrivée des multithérapies antirétrovirales et que pour beaucoup, le sida soit perçu comme une pathologie chronique, « comme les autres ». Pourtant, si les progrès thérapeutiques ont permis la survie de milliers de personnes, l'infection par le VIH reste une pathologie grave, aux conséquences multiples, à l'origine de plusieurs centaines de décès annuels. Elle n'a, en outre, rien perdu de son caractère transmissible.

Face à cette situation, le Conseil national du sida a pris acte de l'annonce par les pouvoirs publics de la « Stratégie de prévention de l'infection VIH/sida en France pour les années 2001-2004 ». Cependant, le désintérêt relatif d'un certain nombre d'autorités publiques est perceptible. Il s'est exprimé dans les difficultés rencontrées par les acteurs de la prévention et de la prise en charge, en particulier les associations confrontées à des situations préoccupantes.

En conséquence le Conseil national du sida formule les recommandations suivantes :

1. L'ensemble des pouvoirs publics doit se mobiliser de façon urgente pour mettre en œuvre les actions définies dans les programmes annoncés. Cette mobilisation institutionnelle passe par une coordination accrue des programmations ainsi que par un soutien renouvelé aux acteurs de la prévention et à leurs actions sur le terrain.
2. Le Conseil national du sida se prononce pour que soient rappelés le caractère épidémique de la contamination par le VIH/sida et la nécessité de développer le sens d'une responsabilité partagée, dans le souci de l'autre et de soi-même. Le Conseil préconise la mise en œuvre immédiate et répétée de campagnes de sensibilisation et d'information du grand public. Il recommande également que des actions continues d'éducation à la santé, à la sexualité et à la prévention soient intégrées aux cursus scolaires.
3. Ces mesures vont de pair avec la réaffirmation de l'engagement des pouvoirs publics auprès des catégories de personnes les plus menacées par l'épidémie et les discriminations (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, usagers de drogues, immigrés, travailleurs du sexe ...).
4. Le Conseil national du sida considère que ce combat contre le VIH/sida à l'intérieur de nos frontières est indissociable d'un effort accru en faveur de l'accès aux traitements et à la prise en charge dans les pays les plus démunis.

5. Enfin, le Conseil national du sida réitère les recommandations relatives à la nécessité de dispositifs d'évaluation¹ permettant d'apprécier l'impact de la politique de prévention contre le sida. Ces dispositifs doivent offrir des indicateurs permanents et permettre d'orienter l'action préventive en ajustant les actions aux besoins effectifs.

¹ Conseil national du sida, De la nécessité d'évaluer l'action publique en matière de prévention VIH/sida. Rapport suivi de recommandations (22 janvier 1996).